

LA VILLE DE QUÉBEC

Règlement RVQ 978

ORDONNANCE NO 268

*Concernant le bruit dans le cadre du
Festival d'été de Québec*

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 35 du Règlement sur le bruit, R.V.Q. 978, et du paragraphe 2° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Les spectacles musicaux et animations en arts de la rue lors de l'événement « *Festival d'été de Québec* » sont autorisés du 3 au 13 juillet 2008, aux endroits et aux conditions suivantes :

- sur les plaines d'Abraham, de 11 h à 23 h 30;
- au parc de la Francophonie, de 11 h à 23 h 30;
- à la place D'Youville, de 11 h à 23 h;
- dans les jardins de l'Hôtel-de-Ville, de 12 h à 18 h;
- à la place de l'Université du Québec, de 11 h à 18 h;
- sur le parvis de l'église Saint-Roch, de 11 h à 18 h.

Édictée à Québec, ce 19 juin 2008

Le directeur du Bureau du
développement touristique et des
grands événements,

Québec, le 19 juin 2008



Jean-Louis Duchesne

LA VILLE DE QUÉBEC

Règlement VQC-5 et ses amendements

ORDONNANCE NO 319

*Concernant le commerce dans le cadre
du Festival d'été de Québec*

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 24 du Règlement concernant le commerce sur le domaine public, VQC-5, de l'ancienne Ville de Québec, et du paragraphe 1° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

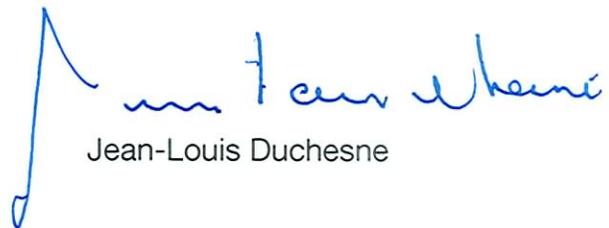
Dans le cadre du « Festival d'été de Québec », le promoteur est autorisé à vendre des produits dérivés, des produits alimentaires et à opérer des cafés-terrasses, du 3 au 13 juillet 2008, de 11 h à 23 h, aux endroits suivants :

- sur les plaines d'Abraham;
- au parc de la Francophonie;
- à la place D'Youville;
- dans les jardins de l'Hôtel-de-Ville;
- à la place de l'Université du Québec;
- sur le parvis de l'église Saint-Roch.

Édictée à Québec, ce 19 juin 2008

Le directeur du Bureau du
développement touristique et des
grands événements,

Québec, le 19 juin 2008



Jean-Louis Duchesne